



Assemblée générale

Dixième session extraordinaire d'urgence

43^e séance plénière

Mercredi 1^{er} novembre 2023, à 16 h 15
New York

Documents officiels

Président : M. Francis. (Trinité-et-Tobago)

La séance est ouverte à 16 h 15.

Point 5 de l'ordre du jour (suite)

Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

M. Albanai (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais adresser à l'Assemblée générale les salutations de l'islam, la religion de la paix et de la miséricorde. Que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur les personnes présentes.

Je commencerai mon intervention en rendant hommage aux 121 pays qui ont exprimé une position honorable vendredi dernier (voir A/ES-10/PV.40 et A/ES-10/PV.41) et ont décidé de ne pas rester silencieux et inactifs face au génocide de nos frères civils palestiniens non armés et à la punition collective qui leur est infligée. Je les exhorte à ne pas oublier que le jour où ils ont décidé de défendre ce qui est juste et ont fait connaître leurs positions contre la criminalité, les atrocités et les attaques odieuses commises par les forces d'occupation israéliennes, ces dernières ont déclaré le début de leur invasion terrestre de la bande de Gaza. Elles ne se sont pas arrêtées là. Elles ont intensifié leurs frappes infâmes et leur violence sanguinaire contre des civils innocents, pour la plupart des femmes et des enfants, qui n'avaient rien fait pour mériter ce sort.

Le monde croit-il encore que ce qui se passe est de l'ordre de la légitime défense ? Y a-t-il encore des gens qui restent indifférents face à un génocide qui se déroule

sous nos yeux au quotidien ? Acceptent-ils qu'une entité d'occupation agisse unilatéralement au mépris des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit international humanitaire ? Je me demande comment certaines personnes peuvent fermer les yeux sur des atrocités et ne pas les condamner. Elles entraînent l'Organisation vers un gouffre sans précédent en raison de leur politique de deux poids, deux mesures et de leur sélectivité dans l'application du droit.

La position du Gouvernement koweïtien à l'égard des crimes dont nous sommes témoins repose sur trois points : premièrement, un cessez-le-feu immédiat ; deuxièmement, l'ouverture des points de passage et la facilitation de l'entrée de l'aide humanitaire ; troisièmement, le rejet de toute tentative de déplacement forcé du peuple palestinien vers des zones situées en dehors de ses territoires occupés.

En ce qui concerne l'application de la loi, je rappelle les actions des lâches forces d'occupation, qui ne cessent de commettre des violations contre les civils. Je dis lâches parce que de telles actions menées par une armée tout entière visent des civils innocents, dont le seul tort est d'avoir été créés Palestiniens par Dieu.

Nous constatons quotidiennement des violations des principes du droit international et du droit international humanitaire, ainsi que d'innombrables résolutions et décisions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et des organisations internationales. Je voudrais donc rappeler les violations commises contre les civils. Parmi les scènes les plus difficiles auxquelles nous assistons

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



quotidiennement à cause des bombardements criminels, il y a les meurtres d'enfants innocents, qui n'aspirent qu'à apprendre, à aller à l'école et à jouer les uns avec les autres. Ils n'ont commis aucun crime.

Je voudrais appeler l'attention des membres sur la déclaration publiée par Save the Children il y a trois jours, selon laquelle le nombre d'enfants tués à Gaza au cours des trois dernières semaines, à savoir plus de 3 300 enfants depuis le 7 octobre, a dépassé le nombre annuel d'enfants tués dans les zones de conflit partout dans le monde depuis 2019.

Rappelons ensemble quelques-unes des résolutions du Conseil de sécurité qui sont violées quotidiennement par les autorités d'occupation depuis plus de 25 jours.

Premièrement, il y a la résolution 1261 (1999) du Conseil de sécurité, première résolution de ce type présentée au Conseil qui condamne la prise pour cible d'enfants dans des situations de conflit armé, leur déplacement forcé et les attaques contre des objets protégés par le droit international, y compris les lieux où les enfants sont présents en grand nombre, et qui garantit l'accès complet, sûr et libre du personnel et des fournitures humanitaires à tous les enfants touchés par les conflits armés. Cette résolution souligne également l'importance de la sûreté, de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel associé, tout en insistant sur la responsabilité de tous les États de mettre fin à l'impunité et sur leur obligation de traduire en justice les responsables de violations graves des Conventions de Genève de 1949.

Deuxièmement, citons la résolution 1998 (2011) du Conseil de sécurité, qui condamne les attaques contre les écoles et/ou les hôpitaux, le refus de l'aide humanitaire par les parties à un conflit armé ainsi que toutes autres violations du droit international commises sur la personne d'enfants en période de conflit armé.

Troisièmement, il faut évoquer la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité, qui condamne les actes de violence, les attaques et les menaces visant les blessés et les malades, le personnel médical et les agents humanitaires dont l'activité est d'ordre exclusivement médical, leurs moyens de transport et leur matériel, ainsi que les hôpitaux et les autres installations médicales.

Quatrièmement, citons la résolution 2347 (2017) du Conseil de sécurité, qui condamne la destruction du patrimoine culturel, notamment la destruction des sites religieux, en période de conflit armé.

Cinquièmement, il y a la résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité, qui demande à toutes les parties aux conflits armés d'éviter de prendre pour cible des biens de caractère civil, notamment de répondre aux besoins et services élémentaires qui sont indispensables au maintien des moyens de subsistance des civils, et de respecter et protéger le personnel humanitaire ainsi que les articles destinés aux opérations de secours humanitaire.

Sixièmement, citons la résolution 2475 (2019) du Conseil de sécurité, qui exhorte toutes les parties à un conflit armé à prendre des mesures, conformément aux obligations du droit international, pour protéger les civils, y compris les personnes handicapées, et pour prévenir les violences et les exactions commises contre des civils en situation de conflit armé.

Septièmement, évoquons aussi la résolution 2573 (2021) du Conseil de sécurité, qui condamne les attaques dans les situations de conflit armé dirigées contre des civils et des cibles civiles, ainsi que les attaques sans discrimination ou disproportionnées qui ont pour conséquence de priver la population civile de distributions indispensables à sa survie, constituant des violations flagrantes du droit international humanitaire, et qui exige de toutes les parties à un conflit armé qu'elles cessent de tirer sur les civils.

M. Hilale (Maroc), Vice-Président, assume la présidence.

Je suis désolé d'avoir parlé longuement. Cependant, je pense que nous sommes arrivés à un stade où nous devons commencer à parler de toutes les violations israéliennes dans toutes nos séances. Les campagnes de désinformation honteuses menées par les forces d'occupation nécessitent que nous répondions par des faits irréfutables. Il est devenu évident que les mots justes les angoissent et que le fait que les peuples du monde se tiennent aux côtés des Palestiniens les terrifie. Nous soulignons donc la nécessité impérieuse de faire appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la protection des civils, qui relèvent de principes convenus et incontestés. Il est donc illogique que nous ne les fassions pas appliquer aujourd'hui. C'est un peu comme si les auteurs de ces résolutions connaissaient les actes criminels qui seraient obstinément commis à l'avenir, et comme si elles avaient été rédigées sur mesure pour répondre aux violations flagrantes perpétrées par les forces d'occupation.

Lorsque le Secrétaire général a déclaré que ce qui s'était passé à Gaza le 7 octobre ne s'était pas produit dans

le vide, cela les a mortifiés. Ils se sont empressés de le critiquer, exigeant sa démission, et ont déclaré qu'il n'était pas le bienvenu dans leur entité occupante. Je voudrais dire au Secrétaire général António Guterres qu'il est la boussole morale de l'Organisation. Nous avons l'habitude d'entendre de sa part des arguments qui mettent en avant ce qui est juste, si dure que soit la réalité. Il est le bienvenu en tout lieu de la Terre et en tout lieu qui ne craint pas les paroles incarnant la droiture, la justice et l'honnêteté. Tout cela ne fait que confirmer ce que nous savons déjà, à savoir que l'entité occupante ne sait pas ce que signifient honnêteté et droiture et ne promet que des paroles creuses et des fabrications. Le moment est venu, et nous ne répéterons pas ce que nous avons dit au cours des 56 dernières années. Les bombardements, les meurtres et la violence perpétrés par l'occupant de manière barbare et sanguinaire n'ont pas leur place dans le monde d'aujourd'hui. Notre seul moyen d'avancer est de parvenir à une paix totale et globale en mettant en œuvre les résolutions pertinentes de la légitimité internationale et en établissant un État de Palestine indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, le long des frontières du 4 juin 1967.

Nous sommes attachés à une paix juste et globale, option stratégique, conformément aux paramètres et résolutions convenus sur le plan international et à l'Initiative de paix arabe. Nous ne reviendrons pas en arrière. Cette époque est révolue. Ce n'est pas parce que nous refusons d'aborder la situation. Le monde sait que l'État de Palestine n'a jamais rejeté les négociations politiques. Cependant, ignorer la légitimité internationale en fonction des intérêts et des changements d'opinion de ceux qui commandent de l'autre côté est quelque chose que nous n'accepterons pas et auquel nous ne céderons pas. Nous sommes des États dotés de notre propre influence, qui n'est pas moindre que celle des autres.

Je profite de cette occasion pour dire clairement ce qui suit au sujet de l'entité occupante. Elle a tout essayé. Elle a trompé, combattu, bombardé et tué. Elle a déplacé des populations. Elle a détenu et emprisonné des personnes. Même la terre, les plantes et les animaux n'ont pas été épargnés par sa brutalité. Il lui reste une, et une seule, option claire qui nous débarrasserait de ce cycle de violence imposé durant les 56 dernières années : mettre fin à l'occupation et quitter les territoires palestiniens occupés.

Notre cœur est brisé. Notre sang ne fait qu'un tour. Qu'elle quitte notre territoire. Elle ne nous manquera pas.

En guise de conclusion, je tiens à dire que les Palestiniens sont un peuple libre. Ils sont l'incarnation de la ténacité et de la lutte. Nous sommes fiers d'eux, de leur obstination et de leur courage sans précédent. Nous ferons tout notre possible pour faire valoir leurs droits et nous n'épargnerons aucun effort pour les soutenir. Leur courage est notre source d'inspiration. Ils sont et resteront l'incarnation de la dignité, de la noblesse et de la droiture. Que Dieu ait pitié de nos martyrs et protège nos frères en Palestine.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les événements de ces dernières semaines dans la région du conflit palestino-israélien n'ont sans doute laissé personne sur Terre indifférent. Nous sommes tous bouleversés par les témoignages déchirants et les souffrances humaines dont les parties se rejettent mutuellement la responsabilité, tandis que les civils israéliens et palestiniens continuent de mourir.

Notre mission reçoit chaque jour des dizaines de lettres de citoyens israéliens et palestiniens, ainsi que de représentants des diasporas. Ils nous écrivent au sujet de leurs proches dans la zone de conflit et nous demandent de faire au moins quelque chose pour mettre fin à la violence et avant tout pour obtenir un cessez-le-feu, la libération des otages et la livraison de l'aide humanitaire requise. Ce sont des milliers d'histoires personnelles horribles, des milliers de vies perdues. Je voudrais profiter de cette occasion pour assurer à tous ceux et toutes celles qui s'adressent à nous que nous entendons ces demandes et que nous essayons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que la communauté internationale puisse prendre des mesures pour régler cette crise catastrophique.

J'insiste à nouveau sur le fait que la violence à laquelle les civils israéliens ont été soumis au début du mois d'octobre ne peut être justifiée. Nous rejetons et condamnons catégoriquement tout acte terroriste. Nous exprimons nos condoléances à tous ceux et toutes celles qui ont perdu des êtres chers en Israël, en Palestine et dans d'autres pays. Nous demandons la libération de toutes les personnes détenues.

Toutefois, malheureusement, cette tragédie n'est pas survenue *ex nihilo*. Le conflit palestino-israélien, qui dure depuis longtemps, reste au centre de tous les bouleversements au Moyen-Orient. Depuis plus de sept décennies, la question palestinienne non résolue est une source de conflit régional et international, exploitée par des groupes terroristes et extrémistes aux quatre coins du monde à des fins idéologiques. En outre, l'absence de solution à la question a causé des souffrances indicibles aux

peuples palestinien et israélien, aux États arabes et aux nombreuses diasporas palestiniennes qui s'y trouvent, y compris les réfugiés qui sont contraints de s'entasser dans des camps désignés depuis des décennies.

Ces dernières années, cette situation a été exacerbée par les tentatives unilatérales de Washington d'imposer une paix économique aux voisins arabes d'Israël sans régler la question palestinienne, en dehors de tout travail commun et de tout effort concerté. On en est arrivé au point où des initiatives unilatérales ont été lancées, qui non seulement négligent, mais également sapent la base juridique internationale approuvée par l'ONU pour le règlement palestino-israélien, inscrite dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Les États-Unis ont notamment tenté de fermer les yeux sur la poursuite de la construction des colonies israéliennes dans les territoires occupés et ont reconnu la souveraineté israélienne sur le plateau du Golan occupé. Et voilà qu'aujourd'hui, nous entendons soudain les Américains réclamer la fin des violences commises par les colons contre les Palestiniens en Cisjordanie. En raison du désespoir des Palestiniens, nous sommes maintenant confrontés à un conflit d'une ampleur sans précédent, qui risque de s'étendre à l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

Pendant toutes ces années, nous avons ouvertement mis en garde contre la futilité et le danger d'une telle politique, en disant expressément qu'elle risquait d'avoir des conséquences tragiques. La nouvelle flambée de violence prouve ce que nous disons depuis longtemps : la normalisation des liens entre Israël et les États arabes, bien qu'elle constitue en soi une évolution positive, ne peut et ne doit pas se faire aux dépens des Palestiniens et ne peut pas conduire à une stabilisation globale de la situation sans un règlement de la question centrale au Moyen-Orient, à savoir un règlement palestino-israélien. Comme nous l'avons vu avec l'adoption, dans cette salle le 27 octobre, de la résolution ES-10/21, déposée par la Jordanie, les dirigeants de tous les États arabes, musulmans et de nombreux autres États partagent cette approche.

Il est paradoxal que, d'une part, l'ensemble de la communauté internationale reconnaisse le caractère illégal des actions israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, lesquelles contreviennent aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux dispositions du droit international, alors que d'autre part, nos collègues occidentaux préfèrent ne pas rappeler dans leurs déclarations que l'escalade sans précédent observée actuellement sur le terrain est, entre autres, une conséquence de la

politique de colonisation menée par Jérusalem-Ouest, ainsi que de ses restrictions systématiques aux droits de la population palestinienne de se rendre librement sur ses lieux saints. Il est encourageant qu'António Guterres n'ait pas craint de le dire lors du débat public du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient le 24 octobre, en rappelant que la flambée de violence actuelle ne s'est pas produite dans le vide (voir S/PV.9451), ce qui lui a immédiatement valu une volée de bois vert non méritée de la part d'Israël, qui préfère faire table rase du passé en recommençant l'histoire de zéro, c'est-à-dire à partir du 7 octobre.

Nous devons tous revenir aux causes profondes du conflit et remettre le règlement palestino-israélien sur la voie convenue. Toutefois, aujourd'hui, un cessez-le-feu doit être instauré sur-le-champ et il faut que cesse sans délai l'effusion de sang. Il semble que cela devrait être clair pour tout le monde. Il est regrettable que nos collègues occidentaux du Conseil de sécurité continuent de torpiller les efforts de désescalade sur le terrain et empêchent le Conseil de prendre des mesures urgentes, à commencer par un cessez-le-feu, pour que la situation revienne à la normale le plus rapidement possible. C'est non seulement une question de bon sens, c'est aussi ce que demandent les organisations humanitaires qui travaillent à Gaza.

Il est manifeste que l'opération terrestre israélienne de grande envergure actuellement en cours à Gaza risque de devenir non seulement une tragédie majeure pour ses 2 millions d'habitants, mais aussi le déclencheur probable d'un conflit qui touchera l'ensemble de la région. Il semblerait que tout le monde soit conscient du danger d'un tel scénario. Le seul qui ne veut pas en entendre parler est Washington, qui tente hypocritement de promouvoir son propre programme régional, notamment par le biais du projet de résolution politisé du Conseil de sécurité S/2023/792, dont, avec la Chine, nous n'avons pas permis l'adoption.

L'objectif de nos collègues américains n'est pas seulement de détourner l'attention de l'échec de leur propre politique et de transférer la responsabilité « des malades vers les bien-portants », en accusant l'Iran, le Hezbollah et la rue palestinienne de Gaza de tous les maux. Leur tâche consiste également à faire en sorte que le Conseil de sécurité légitime l'opération terrestre d'Israël à Gaza. Après tout, comme nous nous en souvenons bien avec la situation de la zone d'exclusion aérienne en Libye en 2011, il n'a pas été difficile pour nos collègues occidentaux d'interpréter la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité en leur faveur et de déclencher une

agression contre la Libye. Le Conseil n'a pas le droit de donner une telle carte blanche.

Je tiens à souligner que, si nous condamnons l'assassinat de civils israéliens et d'étrangers dans cette région, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les violations flagrantes du droit international humanitaire commises par Jérusalem-Ouest à Gaza. Des quartiers entiers sont rasés. Selon des rapports, le nombre de morts dans l'enclave a dépassé les 8 500, dont près de 70 % sont des enfants, des femmes et des personnes âgées. Plus de 200 Palestiniens ont été tués en moins de 24 heures entre le 30 et le 31 octobre, selon les chiffres publiés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les frappes aériennes aveugles ont déjà coûté la vie à 3 500 jeunes Gazaouïtes, et plus de 2 000 personnes, dont la moitié sont des enfants, se trouvent sous les décombres. La dernière frappe sur le camp de réfugiés de Jabaliya, dans la bande de Gaza, a blessé plus de 400 personnes. L'ampleur des pertes subies par les organismes des Nations Unies est choquante : 67 membres du personnel ont été tués, 22 autres ont été blessés et 42 installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ont été détruites. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la bande de Gaza est de 1,6 million. Suite aux bombardements de l'enclave, neuf hôpitaux ont été complètement mis hors service et les autres souffrent d'une grave pénurie de médicaments. En Cisjordanie, plus d'une centaine de personnes, dont plus de 30 enfants, ont été tuées depuis le 7 octobre. Environ un millier de Palestiniens ont été déplacés de force.

Dans ce contexte, les responsables israéliens se permettent de faire des remarques offensantes sur tous les Palestiniens et de parler directement de la responsabilité collective de tout un peuple pour les actions du Hamas. Les ordres d'évacuation de plus d'un million de personnes ne résistent pas à un examen critique. Le blocus complet de la bande de Gaza par Israël est inacceptable. La zone a simplement été coupée du reste du monde. En plus de provoquer la panique parmi les civils déjà effrayés et désespérés, un tel blocus entrave directement le travail des services médicaux et de secours, et il entraînera donc de nouvelles pertes civiles. Le terrorisme ne peut être vaincu par de telles méthodes.

Nous appelons les parties belligérantes à cesser immédiatement l'effusion de sang et à permettre aux médiateurs de travailler à une solution diplomatique, y compris la libération rapide des otages. Tôt ou tard, il

faudra suivre cette voie. La seule question est de savoir combien d'innocents mourront entre-temps.

Je ne peux également que souligner l'hypocrisie des États-Unis et de leurs alliés qui, dans des contextes totalement différents, appellent au respect du droit humanitaire, établissent des commissions d'enquête et imposent des sanctions à ceux qui, en l'occurrence, n'utilisent la force qu'en dernier recours pour mettre fin à des années de violence. Aujourd'hui, face aux horribles destructions à Gaza, qui sont bien plus importantes que tout ce qu'ils critiquent avec colère dans d'autres contextes régionaux, face aux frappes contre des installations civiles, y compris des hôpitaux, face à la mort de milliers d'enfants et aux horribles souffrances des civils soumis à un blocus total, c'est comme si leurs lèvres étaient scellées. Tout ce qu'ils sont capables de faire, c'est parler du prétendu droit d'Israël à la légitime défense, alors qu'en tant que Puissance occupante, il n'a pas ce droit, comme l'a confirmé un avis consultatif de la Cour internationale de Justice en 2004 (voir A/ES-10/273). J'espère que nos collègues des pays du Sud se rendent bien compte de ce deux poids, deux mesures.

Quant à la sécurité d'Israël, droit que nous reconnaissons, elle ne peut être pleinement garantie qu'une fois qu'une solution juste à la question palestinienne sera appliquée sur la base des résolutions bien connues du Conseil de sécurité. Nous ne refusons pas à Israël le droit de lutter contre le terrorisme. Il peut combattre les terroristes, mais pas les civils. Le contraire revient à se ranger du côté du mal et à agir selon les mêmes méthodes. Le peuple juif, qui a subi des siècles de persécution, devrait comprendre mieux que quiconque que la souffrance de citoyens ordinaires et la mort d'innocents au nom d'une vengeance aveugle et meurtrière ne contribueront pas à rétablir la justice, à ramener les défunts à la vie ou à reconforter leurs familles. Le christianisme, l'islam et le judaïsme sont unis par la valeur qu'ils accordent à la vie humaine, qui appartient à Dieu et que personne n'a le droit d'enlever.

Dans la situation turbulente actuelle, la Fédération de Russie déploie d'intenses efforts pour que la crise soit réglée le plus rapidement possible. Notre objectif est de trouver des solutions justes aux questions fondamentales du statut final des territoires palestiniens. Nous sommes favorables à un processus de négociation solide au sein d'une plateforme approuvée par l'ONU, qui doit aboutir à la création d'un État palestinien souverain dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël.

À cet égard, nous tenons à saluer les efforts déployés par le Groupe des États arabes, sous la conduite de la Jordanie. Le 27 octobre, l'Assemblée générale a adopté la résolution ES-10/21, qui exige la mise en œuvre de mesures urgentes pour mettre fin à la violence, arrêter les hostilités, libérer immédiatement les otages, éviter une catastrophe humanitaire à Gaza et empêcher que le conflit ne s'étende à l'ensemble de la région. La Russie a appuyé sans réserve cette initiative du monde arabe et s'en est portée coauteure. Nous appelons à sa mise en œuvre.

Nous sommes fermement convaincus que, tout en s'attelant à la tâche urgente de mettre fin à la vague de violence actuelle, il est nécessaire de commencer, sans délai, à convenir d'une stratégie d'action collective spécifique en vue d'un règlement politique du conflit. Dans le passé, le Quatuor pour le Moyen-Orient, composé de médiateurs internationaux dont la Russie et les États-Unis, assumait cette tâche. Cependant, Washington a bloqué les travaux du Quatuor en poursuivant ses intérêts personnels étroits.

La mise en place d'un mécanisme de médiation commun, avec un rôle actif pour les États de la région, est à l'ordre du jour. Cela est confirmé par les tendances positives qui ont récemment émergé autour de la situation au Moyen-Orient, avec la normalisation des relations entre l'Arabie saoudite et l'Iran et la réintégration de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes. Tout cela prouve que lorsque les pays de la région prennent les choses en main et ne sont pas soumis à la pression extérieure, ils peuvent accomplir de grandes choses pour la stabilisation du Moyen-Orient.

Dans la situation actuelle, la Fédération de Russie entretient des contacts constructifs avec toutes les parties concernées et est prête à continuer de contribuer à un règlement palestino-israélien. Avant tout, il faut faire cesser l'effusion de sang et éviter que la crise ne s'étende à toute la région ; sinon, ce conflit ne terminera jamais.

M. Ray (Népal) (*parle en anglais*) : Le Népal pleure avec une profonde détresse la mort de 10 ressortissants népalais dans le sud d'Israël lors de l'attaque soudaine qui a visé ce pays le 7 octobre.

Le Gouvernement népalais a fermement condamné l'attaque terroriste contre Israël. Avec la même gravité, nous nous opposons à l'usage aveugle de la force contre les civils par les deux parties impliquées dans le conflit, y compris la frappe sur l'hôpital de Gaza qui a tué des centaines de personnes, notamment des enfants, des

femmes, des personnes âgées, du personnel médical et des malades.

Nous sommes profondément ébranlés par le nombre croissant de morts parmi les civils, la destruction de biens et la crise humanitaire qui en résulte. Rien ne peut justifier d'infliger des souffrances et de tuer des innocents, qu'il s'agisse de Palestiniens ou d'Israéliens.

Le Népal appelle à une désescalade immédiate et à s'abstenir de recourir aveuglément à la force, afin d'éviter des pertes civiles, de mettre un terme à la destruction des biens publics et privés et de fournir une aide humanitaire immédiate, suffisante et sans restriction aux civils désespérés de Gaza.

L'ONU a la responsabilité de prévenir une catastrophe humanitaire et une rupture de la paix. Nous, États Membres, devons avoir le courage de mettre à profit la tribune de l'ONU pour amener les deux parties à la table de négociation afin de trouver une solution politique juste, pacifique, amiable et durable au problème.

À cette fin, le Népal appuie les efforts déployés par le Secrétaire général pour parvenir à une accalmie, ouvrir des couloirs humanitaires et acheminer sans restriction l'aide humanitaire. Nous sommes très inquiets pour notre étudiant disparu, M. Bipin Joshi, et attendons désespérément des informations sur le lieu où il se trouve.

Le Népal est favorable à la solution des deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationales recon nues, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. C'est la seule façon d'avancer vers une solution juste, durable et pacifique à la question du conflit israélo-palestinien.

La paix n'est possible que lorsque les deux parties respectent l'existence et la dignité l'une de l'autre. La haine n'engendre jamais la paix. Le Népal appelle les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à recourir au dialogue pour trouver une solution permettant aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre en paix.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Le grand mahatma nous a enseigné qu'un œil pour un œil, et le monde finira aveugle. Est-ce là notre objectif ? Il ne s'est pas arrêté là. Il nous a posé la question suivante : quelle différence cela fait-il aux morts, aux blessés, aux orphelins et aux sans-abri que la destruction aveugle ait été amenée au nom du totalitarisme ou au nom sacré de la liberté et de la démocratie ? C'est la question qu'il a posée.

La liberté et la démocratie, dit le mahatma, deviennent impies – impies – lorsque nos mains sont teintes en rouge par le sang d'innocents. C'est sans doute très facile à comprendre dans le contexte d'aujourd'hui.

Une victoire obtenue par la violence équivaut à une défaite, car elle est momentanée. On dit que les faibles ne peuvent jamais pardonner. Le pardon est l'attribut des forts. Par ces paroles, Sri Lanka voudrait persuader en douceur nos semblables qui sont en guerre – une guerre que ni l'un ni l'autre ne gagnera mais à l'issue de laquelle il y aura assurément un perdant, à savoir l'humanité. Est-ce là l'héritage que nous souhaitons léguer aux générations futures ? Est-ce là le programme que nous avons l'intention de poursuivre pour parvenir à la paix ? Croyons-nous vraiment que nous pouvons atteindre les objectifs de développement durable dans un environnement aussi hostile ?

Il n'y a pas si longtemps, durant la seconde moitié du mois de septembre, nos dirigeants se sont réunis à l'Assemblée, dans cette même salle, pour jeter les bases d'un monde meilleur. Nous avons délibéré sur les mesures correctives à prendre, comme le suggère l'euphémisme, pour revenir dans le match, qui ne semblait pas prometteur à la mi-temps. Nous nous sommes consolés en nous disant que de nombreux matches se gagnent en deuxième mi-temps. Des rêves, n'est-ce pas ? C'est sur cette note optimiste que nous avons décidé de relever le défi de travailler à la réalisation de ces nobles objectifs. Nous avons discuté du rôle essentiel du financement du développement. Nous avons discuté de la catastrophe climatique à laquelle la planète est confrontée. Nous avons adopté trois déclarations sur les principaux thèmes de santé concernant nos pays (résolutions 78/3, 78/4 et 78/5). Nos ministres se sont mis d'accord sur la portée et les éléments du Sommet de l'avenir.

Cependant, comble de l'ironie, nous assistons au contraire à la mort, à la destruction, à des attaques violentes contre des civils, à des enlèvements, à des prises d'otages, à des mesures de représailles contre la vie et les biens des civils et à la menace d'un conflit de plus large portée. Tout cela fera qu'à la fin du temps réglementaire la partie sera perdue si les hostilités et les mésaventures militaires auxquelles nous assistons aujourd'hui en Palestine et en Israël ne cessent pas maintenant, comme le Président de l'Assemblée générale l'a fait remarquer dans sa déclaration liminaire à la reprise de cette session extraordinaire d'urgence (voir A/ES-10/PV.39). Les tambours de guerre doivent cesser de battre.

Sri Lanka est donc gravement préoccupée par l'escalade actuelle de la violence et de l'offensive militaire à Gaza, qui fait des morts et des blessés parmi les civils et les enfants innocents, entraînant une grave situation humanitaire. Les préoccupations légitimes des peuples israélien et palestinien en matière de sécurité doivent être prises en compte. Nous soulignons qu'une paix durable restera hors de portée tant que persisteront des actions aveugles qui font victimes parmi les civils. Sri Lanka appuie les efforts diplomatiques qui sont déployés pour trouver une solution durable au conflit et demande humblement aux deux parties d'engager un dialogue pour parvenir à une paix durable.

Depuis l'adoption vendredi dernier par l'Assemblée de la résolution ES-10/21, intitulée « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires », la situation à Gaza s'est considérablement aggravée. Les combats se poursuivent sans relâche, semant la mort et la destruction. Selon l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), plus d'un million de personnes ont été déplacées. L'UNICEF a indiqué que 3 450 des morts sont des enfants – des enfants innocents. Dimanche dernier, les Nations Unies ont organisé une cérémonie à la mémoire des 59 membres du personnel de l'UNRWA tués à Gaza. Des millions de personnes souffrent de l'absence de produits de base et risquent d'être traumatisés à vie. Je pose la question : ce traumatisme réglera-t-il les problèmes du Moyen-Orient ?

Nous réitérons donc notre appel à maintenir un couloir humanitaire ouvert afin de fournir une aide humanitaire d'urgence aux civils dans la bande de Gaza, et nous nous engageons à soutenir les efforts et les activités du Secrétaire général visant à réduire les souffrances de la population ainsi que les pertes en vies humaines et les dégâts matériels, et à instaurer un cessez-le-feu. Sri Lanka appelle à un acheminement sans entrave vers Gaza des produits de première nécessité et de l'aide humanitaire, notamment les vivres, le carburant, les médicaments et l'approvisionnement en électricité et en eau. Nous appelons toutes les parties à cesser immédiatement les violences et à prendre des mesures pour éviter de nouvelles victimes civiles.

Nous appelons également la communauté internationale à intensifier ses efforts et son appui en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'UNRWA joue un rôle louable et courageux, je dois

le dire, en aidant les populations vulnérables dans des circonstances extrêmement difficiles.

Compte tenu des hostilités en cours, ma délégation estime qu'il importe d'aborder la situation avec empathie et compréhension et un engagement à trouver une solution pacifique. Nous lançons donc un appel aux dirigeants et aux peuples d'Israël et de Palestine. Nous reconnaissons bien sûr la douleur profonde, les pertes et les souffrances que les deux parties ont subies en raison des hostilités en cours. Nous demandons instamment aux États Membres de donner la priorité au bien-être et à la sécurité de toutes les personnes concernées et d'œuvrer en faveur d'une paix durable qui garantisse la sécurité, la dignité et les droits des Israéliens et des Palestiniens.

Nous sommes conscients qu'il n'est pas facile de trouver une solution à un conflit aussi complexe et ancien. Toutefois, nous appelons vivement à un dialogue et des négociations dignes de ce nom, dans le but de parvenir à un accord global et juste permettant de régler les questions fondamentales qui se posent. Il s'agit notamment de répondre aux préoccupations liées aux frontières, aux colonies, à la sécurité, à Jérusalem et au droit à l'autodétermination.

Nous pensons qu'il est essentiel de reconnaître et de respecter les aspirations et les droits des Israéliens et des Palestiniens. Il ne fait aucun doute que la compréhension mutuelle, l'empathie et le compromis permettront d'instaurer la confiance indispensable à la création d'un environnement propice à la coexistence pacifique. Nous invitons donc chaque partie à écouter les préoccupations et les points de vue de l'autre et nous encourageons les deux parties à entamer un dialogue constructif qui favorise la compréhension et la réconciliation. Nous appelons également la communauté internationale à jouer un rôle actif dans ces efforts.

Il faudra du courage, du leadership et un engagement sincère à trouver un terrain d'entente pour mettre fin aux hostilités et instaurer une paix juste et durable. Aussi sombres que soient les perspectives, nous pensons qu'avec du dévouement, de la bonne volonté et une vision commune d'un avenir meilleur, il est possible de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit de longue date. Favorisons donc la cohésion sociale, offrons des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, encourageons la réconciliation et l'apaisement, reconstruisons les infrastructures, promouvons la reprise économique, renforçons les institutions et la gouvernance, mobilisons la société civile, promouvons la participation et enfin, investissons

dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits aux niveaux local et national.

Nous prions et espérons qu'ensemble, nous pourrions construire un avenir où Israéliens et Palestiniens pourront vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la prospérité en mobilisant les ressources et la coopération de tous nos gouvernements, des organisations internationales et de l'ensemble de la communauté mondiale. Saisissons donc cette occasion pour briser le cycle de la violence et œuvrer pour un avenir où règnent les valeurs de justice, d'égalité et de respect des droits humains.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la déclaration prononcée précédemment par le représentant de l'Union européenne (voir A/ES-10/PV.40). Je souhaite formuler les commentaires suivants à titre national.

Je voudrais tout d'abord saluer le travail courageux et le sacrifice du personnel des Nations Unies à Gaza, en particulier ceux qui ont payé le prix ultime dans l'exercice de leurs fonctions, dont 70 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Je tiens également à présenter nos sincères condoléances à tous les Palestiniens et Israéliens qui ont souffert ou perdu des proches.

La gravité de la situation au Moyen-Orient nous préoccupe beaucoup. La crise aiguë que nous traversons constitue un défi de taille et nous met tous à l'épreuve. Dans ce contexte, la Grèce accueille positivement les tentatives du Conseil de sécurité de faire face à la situation en Israël et à Gaza et regrette que ces efforts ne se soient pas encore concrétisés. Nous savons que les discussions sont toujours en cours et nous espérons qu'elles aboutiront à une conclusion.

Dès la première heure, mon pays a condamné dans les termes les plus forts possibles le Hamas et ses attaques terroristes barbares et aveugles en Israël. Rien ne saurait justifier le terrorisme. Toute forme de violence, de terrorisme ou de traitement inhumain est totalement inacceptable. Israël a le droit de se défendre, de réagir et de protéger ses citoyens, et ce, toujours dans le respect du droit international et du droit international humanitaire. Nous appelons à la libération immédiate de tous les otages sans aucune condition préalable.

Les vies humaines ne peuvent pas être réduites à une monnaie d'échange. Dans le même temps, nous sommes particulièrement alarmés par la crise humanitaire catastrophique qui se déroule à Gaza. Tous les

civils doivent être protégés en toutes circonstances par toutes les parties. Afin de protéger les civils et de fournir des articles de première nécessité, toutes les mesures nécessaires doivent être prises, y compris l'instauration de couloirs et de pauses humanitaires pour répondre aux besoins. Notre objectif doit être de protéger le plus grand nombre de vies possible. À cet égard, avec nos partenaires, nous intensifions notre assistance pour aider les personnes dans le besoin.

Dans le même temps, nous devons tous veiller à éviter que ce conflit déborde et se propage au Moyen-Orient. Nous appelons tous les États et toutes les organisations internationales à prendre d'urgence des mesures concrètes de plus grande ampleur pour soutenir les efforts déployés par l'ONU et les États de la région afin d'empêcher que la violence à Gaza ne s'étende à d'autres zones de la région.

La politique étrangère de la Grèce est fondée sur des principes. Nous restons pleinement attachés à la solution des deux États, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Seule une solution politique pourrait créer des conditions durables pour la paix, la stabilité et la prospérité de l'ensemble de la région.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Cela fait maintenant six jours que l'Assemblée générale, agissant dans le cadre de l'initiative « L'union pour le maintien de la paix », a adopté la résolution ES-10/21, appelant à un cessez-le-feu humanitaire à Gaza. Pourtant, les bombes continuent d'exploser et les civils continuent de mourir en grand nombre.

Avant même l'adoption de la résolution, Maurice avait pleinement soutenu l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Il est inacceptable de faire couler le sang de civils innocents et de détruire les infrastructures de base, et cela ne fera que continuer d'alimenter la violence. À l'heure où nous parlons, la situation sur le terrain s'aggrave, sans aucun signe de désescalade. Nous appelons toutes les parties à la plus grande retenue.

Selon les derniers rapports, plus de 10 000 civils ont été victimes des hostilités, tandis que plus de 25 000 autres souffrent de blessures. Au total, 1,65 million de personnes ont déjà été déplacées. Il est révoltant de constater que les femmes et les enfants représentent plus de 62 % des victimes. En outre, 67 membres du personnel des Nations Unies travaillant pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans

le Proche-Orient (UNRWA) ont été tués lors de frappes aériennes, et environ 44 installations de l'UNRWA ont été endommagées.

Une fois de plus, une crise humanitaire se déroule sous nos yeux. Dans la bande de Gaza, les habitants n'ont qu'un accès limité, voire inexistant, aux produits de première nécessité et il n'y a plus ni nourriture, ni eau potable, ni services de santé, ni abris sûrs, ni électricité. Les derniers rapports en date indiquent que la bande de Gaza est à peine capable de maintenir les services essentiels.

La communauté internationale doit agir maintenant. La violence en Palestine doit cesser. Le monde ne peut pas prendre le risque que la violence s'étende à d'autres parties de la Palestine et aux pays voisins.

Nous nous félicitons du passage en toute sécurité de plusieurs convois d'aide dans la bande de Gaza pour y acheminer des produits de base, des équipements médicaux essentiels et du carburant, afin que les établissements de santé puissent continuer à fonctionner. Nous espérons qu'un approvisionnement suffisant continuera d'être assuré afin de sauver le plus grand nombre de vies possible.

Maurice exprime sa profonde sympathie aux familles des victimes du conflit, tant en Israël que dans la bande de Gaza.

Maurice condamne fermement la violence sous toutes ses formes, y compris l'attaque terroriste contre Israël le 7 octobre, qui a entraîné la prise d'un certain nombre d'otages. Nous saluons les initiatives visant à trouver des solutions immédiates aux différents aspects du conflit. La récente libération de plusieurs otages démontre que le dialogue est possible et qu'il est même le seul moyen de trouver une solution à la situation actuelle. Nous demandons la libération immédiate et sans condition de tous les civils innocents en captivité. Maurice saisit cette occasion pour saluer les efforts de toutes les parties qui s'emploient à faciliter leur libération.

Maurice réaffirme son soutien indéfectible à la solution des deux États, fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU et sur le droit international, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant, viable et prospère, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, vivant en paix aux côtés de l'État d'Israël. Nous demandons instamment aux deux parties de s'asseoir d'urgence à la table de négociation pour relancer les pourparlers de paix en toute bonne foi. Ce n'est que par de tels pourparlers qu'une solution pacifique et durable pourra être trouvée.

Maurice est favorable à la tenue, sous les auspices de l'ONU, d'une série de conférences internationales réunissant tous les acteurs majeurs, y compris Israël et la Palestine, afin de convenir d'un cessez-le-feu immédiat et de rouvrir les discussions en vue de trouver une solution durable. À cet égard, nous continuons d'encourager le Secrétaire général dans ses efforts de médiation. Dans le même temps, le droit international humanitaire doit être appliqué intégralement et rigoureusement. La violence et la terreur n'apportent que destruction et souffrances indicibles. Il est grand temps de trouver une solution globale au conflit sur la base des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Nous devons tous nous efforcer, ensemble, de donner une chance à la paix à un moment où le monde est déjà assailli par une cascade de crises mondiales interdépendantes.

M. Nena (Lesotho) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, alors que je prends la parole, de me joindre aux autres orateurs pour transmettre nos plus sincères condoléances et exprimer toute notre sympathie à toutes les familles qui ont perdu des êtres chers, tant en Israël qu'en Palestine, à la suite de ce conflit contemporain sans précédent. Nous rendons également hommage aux membres du personnel humanitaire des Nations Unies qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, alors qu'ils travaillaient avec abnégation pour apporter espoir et soutien aux civils désespérés de Gaza. Nos pensées et nos prières vont également aux blessés. Nous continuons à offrir notre solidarité à ceux qui travaillent sans relâche dans le cadre de leurs actions de médiation afin d'instaurer une paix et une stabilité durables dans cette région du monde, avec pour objectif principal d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines parmi les civils innocents.

Je ne saurais manquer de féliciter l'Assemblée générale d'avoir pris une mesure historique et fondée sur les principes vendredi dernier, en accordant la priorité à la situation humanitaire du peuple de Palestine avec l'adoption de la résolution ES-10/21. Celle-ci reconnaît qu'il est fondamental de préserver la vie de civils innocents. Toutefois, ma délégation n'oublie pas que l'adoption de cette résolution ne signifie en aucun cas la fin du conflit en question. Elle appelle seulement chacun d'entre nous à s'impliquer davantage et à faire tout notre possible pour trouver une solution diplomatique et politique durable au problème, qui a pris des proportions sans précédent de notre vivant.

Malheureusement, le fait que, à plusieurs reprises, le Conseil de sécurité s'est montré incapable d'adopter

un projet de résolution qui fasse autorité sur ce conflit érode la confiance des citoyens du monde dans le fonctionnement de l'Organisation, amplifiant ainsi l'appel à sa réforme. Nous implorons ses membres d'assumer pleinement leurs responsabilités et de trouver une solution immédiate à cette guerre.

Ma délégation est profondément préoccupée par la violation des droits humains de personnes dans les deux camps, certaines ayant été enlevées tandis que d'autres sont privées de leurs besoins essentiels. Malheureusement, la plupart des personnes concernées sont des femmes et des enfants, qui ne sont pas des combattants. À cet égard, nous demandons la libération immédiate des personnes maintenues en captivité. Le monde ne peut pas continuer de regarder les images effroyables d'enfants de Gaza tués quotidiennement et sans pitié par les bombardements israéliens. Dans ces circonstances, nous appelons toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue.

La poursuite de l'escalade de ce conflit suscite des inquiétudes légitimes quant aux risques de dérapage qu'il présente. Par conséquent, nous sommes tous tenus d'appeler toutes les parties à trouver une solution diplomatique sans plus attendre. Dans le même temps, nous exhortons toutes les parties à autoriser la mise en place de couloirs humanitaires, avec des garanties de sécurité pour le personnel humanitaire.

Nous sommes préoccupés par toute tentative de réinstallation de force de la population de Gaza, contraire aux résolutions antérieures de l'ONU, qui reconnaissent sans équivoque son droit inaliénable à l'autodétermination. Nous sommes favorables à la solution des deux États, dans laquelle Israéliens et Palestiniens vivront côte à côte dans la paix mutuelle, conformément aux résolutions précédemment adoptées par l'Organisation.

L'histoire a prouvé au-delà de tout doute raisonnable que le coût de la guerre est insurmontable dans toutes ses facettes. En conséquence, en cette période critique, le monde doit se dresser avec détermination pour rappeler les fondements mêmes de l'ONU et s'y conformer.

Enfin, comme le dit John Donne dans son poème,

« Aucun homme n'est une île, un tout, complet en soi ; [...] la mort de tout homme me diminue, parce que j'appartiens au genre humain ; aussi n'envoie jamais demander pour qui sonne le glas : c'est pour toi qu'il sonne ».

M. Alrowaieï (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, dans le contexte de l'évolution regrettable et douloureuse de la situation dans la bande de Gaza et de ses conséquences humanitaires désastreuses.

L'adoption la semaine dernière, par l'Assemblée générale, à une majorité de 121 États, de la résolution ES-10/21, appelant à une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue menant à une cessation des hostilités, reflète la demande mondiale d'une action immédiate pour mettre fin à la guerre. Il est temps de répondre à ces appels et de travailler sans relâche pour parvenir à un cessez-le-feu permanent qui garantisse la sûreté et la sécurité de toutes les parties.

Le Conseil de sécurité n'a pas encore été en mesure d'adopter un projet de résolution mettant fin à l'escalade en cours, qui cause d'immenses souffrances au peuple palestinien frère. Le Royaume de Bahreïn exhorte donc la communauté internationale à assumer ses responsabilités humanitaires en donnant suite à la résolution de l'Assemblée, et à agir immédiatement afin de préserver les vies et les biens et de sauvegarder la sécurité et la stabilité de la région. Nous devons également œuvrer à la mise en œuvre des résolutions de la légitimité internationale sur la question de Palestine et soutenir l'Autorité palestinienne et l'Organisation de libération de la Palestine, seules représentantes légitimes du peuple palestinien frère.

Dans de telles circonstances tragiques, la priorité absolue est de protéger les civils dans les deux camps. La communauté internationale ne doit pas hésiter à condamner tout acte entraînant la perte de vies innocentes, en particulier le meurtre de femmes et d'enfants. De telles scènes de mort et de destruction peuvent donner naissance à des générations entières remplies de colère accumulée et de soif de vengeance, sans donner de réponse à aucune des questions fondamentales.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme qu'il importe que toutes les parties régionales et internationales déploient des efforts diplomatiques constants pour parvenir à une désescalade par un cessez-le-feu immédiat, mettre fin aux opérations militaires, protéger les civils innocents tant du côté palestinien que du côté israélien, libérer tous les prisonniers, otages et détenus et cesser toute pratique susceptible d'étendre le cycle de la violence.

Nous soulignons également la nécessité de lever le siège de la bande de Gaza, d'ouvrir des couloirs humanitaires et de faciliter l'accès sans entrave de l'aide médicale,

de la nourriture, de l'eau, du carburant et de l'électricité à la région. Par ailleurs, nous devons mettre un terme au fait de prendre pour cible des quartiers résidentiels, des installations sanitaires, éducatives et sociales, des lieux de culte et des infrastructures, et rejeter toute tentative de déplacer de force les Palestiniens de leurs terres et de leurs maisons, conformément au droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949.

Le Royaume de Bahreïn se félicite des efforts politiques et diplomatiques déployés à tous les niveaux pour mettre fin à cette guerre destructrice. Nous apprécions vivement l'appel lancé par S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat, et tous les efforts sincères qu'il fait pour promouvoir le rôle de l'ONU afin qu'elle puisse assumer ses responsabilités et servir l'humanité.

Sous l'égide de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa, Roi du Royaume de Bahreïn, et sous la conduite du Gouvernement, dirigé par S. A. R. le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier et Premier Ministre, le Royaume de Bahreïn souligne que la solution des deux États est la seule véritable garantie de coexistence pacifique entre les peuples palestinien et israélien, vivant côte à côte dans la sécurité et la paix, car il n'y aura pas de stabilité au Moyen-Orient sans garantir les droits légitimes du peuple palestinien frère, ce qui conduira à une paix juste, globale et durable dans la région.

Nous réaffirmons notre position inébranlable en faveur des droits légitimes du peuple palestinien frère, au premier rang desquels son droit à créer un État indépendant et souverain le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à la solution des deux États, sur la base du droit international, de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Pour terminer, nous estimons que l'escalade continue dans la bande de Gaza entraînera la région sur une pente dangereuse et dans un nouveau cycle de violence, dont les victimes seront des civils et des innocents, et qui donnera lieu à davantage de souffrances et de violations. Nous devons donc déployer des efforts concertés pour contenir cette crise et ses conséquences humanitaires catastrophiques. Nous devons nous efforcer de jeter les bases d'une paix juste, durable et globale en ouvrant la voie au dialogue et aux négociations pacifiques, dans le respect des règles du droit international, en vue d'assurer

la sécurité, la stabilité, la prospérité et la dignité de tous les peuples de la région.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les plus sincères condoléances de mon pays s'agissant de toutes les victimes de l'escalade de ce conflit de longue date.

El Salvador se joint aux voix qui ont exprimé leur vive inquiétude face à l'escalade de la violence et à la grave détérioration de la situation en Israël, dans la bande de Gaza, dans le reste du Territoire palestinien occupé et dans la région. Nous condamnons sans réserve tous les actes de terrorisme, quels qu'en soient les motifs, le lieu, le moment et les auteurs. Nous appelons à la cessation des attaques aveugles et de tous les actes d'agression perpétrés contre la population civile.

Nous exprimons également notre profonde préoccupation face à la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza et à ses conséquences pour la population civile. Nous rappelons avec un profond regret que les enfants constituent la moitié de la population de Gaza et qu'ils ont vécu toute leur vie dans une zone de conflit et de siège permanents. Nous exprimons notre soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général et à tous les appels qu'il a lancés en faveur d'un accès immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire pour répondre aux besoins de la population civile palestinienne dans la bande de Gaza. Cependant, nous demandons que des mesures concrètes soient prises afin de contribuer efficacement à la cessation de la violence dans la région et de mettre fin aux souffrances de la population civile, qui est la plus touchée par la situation. Nous saluons le dynamisme du Groupe des États arabes, les efforts qu'il déploie et le rôle essentiel qu'il joue pour parvenir à la cessation des hostilités, assurer la protection des civils et fournir une aide humanitaire.

Nous nous félicitons une fois de plus de l'adoption de la résolution ES-10/21, intitulée « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires », le vendredi 27 octobre dernier, que nous considérons comme un résultat concret et tangible de cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Cependant, malgré l'adoption de la résolution, et alors que nous nous réunissons pour reprendre la session, des milliers de personnes innocentes, y compris des enfants, perdent la vie dans la bande de Gaza, et beaucoup d'autres perdent également l'espoir que la violence cessera, que le conflit prendra fin et que l'Organisation prendra des mesures efficaces pour mettre fin à leurs souffrances.

La session extraordinaire d'urgence a été convoquée six jours après que des centaines de personnes ont été tuées de manière horrible lors d'une attaque contre l'hôpital Ahli Arabi, où nombre d'entre elles s'étaient réfugiées pour échapper aux bombardements incessants à Gaza. À ce jour, on dénombre plus de 9 700 morts, plus de 21 000 blessés et plus de 1,4 million de personnes déplacées. Ces chiffres et ces faits tragiques n'ont fait qu'augmenter au fil des heures, aggravés par les événements de ces derniers jours.

Le monde entier a suivi le déroulement du conflit avec incrédulité, frustration et angoisse. De nombreuses personnes se demandent : Où est l'ONU ? Où sont les organismes mis en place pour protéger les droits de milliers de personnes, en particulier les groupes en situation de vulnérabilité ? Les peuples du monde se tournent vers l'Organisation, qui a été créée pour préserver des générations du fléau de la guerre, et nous ne devons plus les décevoir.

Au lieu d'adopter des résolutions juridiquement contraignantes assorties de mandats concrets pour instaurer un cessez-le-feu, le Conseil de sécurité s'est enfermé dans un cercle vicieux de présentation de projets de résolution, de séances et de vetos, qui n'ont fait que saper le peu de crédibilité dont il bénéficiait avant l'escalade du conflit. Rien – et je le répète, rien – ne justifie l'inaction de l'Organisation des Nations Unies face aux souffrances humaines dont nous avons été témoins ces dernières semaines.

Mon pays lance un appel pressant aux membres du Conseil de sécurité, en particulier à ceux qui abusent de leur droit de veto, pour qu'ils s'acquittent de la responsabilité que tous les membres de l'Assemblée générale leur ont confiée en vertu de la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous leur demandons instamment de cesser de se laisser guider par des intérêts particuliers et d'agir conformément au bien commun de l'humanité.

L'Assemblée a joué son rôle et son message a été clair : la majorité des États représentés au sein de l'Organisation condamnent tous les actes de violence dirigés contre les civils palestiniens et israéliens et appellent à une trêve humanitaire immédiate et durable menant à une cessation des hostilités. Le Conseil de sécurité doit donc répondre à cet appel et agir immédiatement.

Mon pays appelle à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel. Aucune atrocité ne peut justifier une autre atrocité. Nous déplorons et condamnons toutes les

attaques et agressions menées contre les civils ainsi que les destructions généralisées. Nous condamnons fermement les violences infligées à la population civile, où qu'elles se produisent et quels qu'en soient les auteurs.

Nous demandons la libération immédiate de tous les civils et exigeons que leur sécurité, leur bien-être et leur traitement humain soient garantis, conformément au droit international. Nous entendons, reconnaissons et soutenons les appels des familles qui réclament le retour de leurs proches.

Nous appelons toutes les parties à se conformer immédiatement et pleinement à toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Les civils, le personnel humanitaire et les biens civils et humanitaires doivent être protégés sans condition et à tout moment.

Nous soulignons l'incidence et les graves conséquences des conflits armés, en particulier sur les femmes, les filles, les garçons et tous les civils en situation de vulnérabilité, tels que les personnes handicapées et les personnes âgées. Comme l'a déclaré la Directrice générale de l'UNICEF il y a quelques jours, le véritable coût de cette nouvelle escalade se mesurera à l'aune de la vie des enfants – les vies qui ont été perdues à cause de la violence et les vies qui ont été changées à jamais à cause de la violence.

Nous appelons également au respect et à la protection de toutes les installations civiles et humanitaires, conformément au droit international humanitaire, notamment les hôpitaux et les installations médicales, leurs moyens de transport et leur matériel, les écoles, les lieux de culte et les installations de l'ONU. Nous condamnons tous les actes d'agression et toutes les attaques perpétrés contre le personnel des Nations Unies, le personnel humanitaire et médical, les journalistes et les professionnels des médias. Nous demandons instamment qu'ils soient respectés et que leur protection soit garantie.

À ce stade, je voudrais exprimer nos plus sincères condoléances aux familles des membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi qu'à toutes les organisations humanitaires qui ont subi des pertes dans ce conflit. Nous saluons et honorons la mémoire de toutes les femmes et de tous les hommes qui ont perdu la vie en protégeant les droits et la dignité de la population civile dans la région.

Je tiens également à exprimer notre profonde admiration pour l'Office qui, malgré une insuffisance chronique de ressources financières, n'a pas ménagé ses efforts pour protéger la vie des civils à Gaza. Nous demandons qu'il soit remédié de toute urgence à ses déficits financiers pour garantir la fourniture de l'aide humanitaire, le maintien des services de base et la rémunération de son personnel.

Un accès humanitaire immédiat, total, durable, sûr et sans restriction doit être assuré pour que les fournitures et services essentiels parviennent à tous les civils de la bande de Gaza. Cela ne doit pas se limiter à la fourniture de l'eau, de nourriture, de fournitures médicales, de carburant et d'électricité. Nous soulignons qu'il est impératif, en vertu du droit international humanitaire, de veiller à ce que les civils ne soient pas privés des biens indispensables à leur survie. À cette fin, nous demandons la mise en place immédiate et effective de couloirs humanitaires bien protégés et d'autres initiatives visant à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils.

Mon pays rejette fermement toute tentative de déplacement forcé de la population civile palestinienne. À cet égard, nous demandons l'annulation de l'ordre donné aux civils palestiniens, au personnel des Nations Unies, aux travailleurs humanitaires et aux médecins d'évacuer les zones situées dans le nord de la bande de Gaza. Nous réaffirmons que des mesures appropriées doivent être prises pour assurer la sécurité et le bien-être des civils et leur protection, en particulier les enfants, et pour leur permettre de se déplacer en toute sécurité.

El Salvador se joint à l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue. Aujourd'hui plus que jamais, il importe d'empêcher une nouvelle déstabilisation et une escalade de la violence dans la région. Nous avons tous une responsabilité à assumer. Nous appelons les parties, et en particulier tous ceux qui ont de l'influence sur elles, à œuvrer d'urgence pour y parvenir.

Nous insistons sur la nécessité de garantir l'application du principe de responsabilité, compte tenu des innombrables victimes de ce conflit. Des enquêtes indépendantes et transparentes doivent être menées conformément aux normes internationales. Des efforts doivent être déployés pour mettre fin à l'impunité, garantir la justice et dissuader la commission de nouvelles violations.

Nous rappelons qu'un règlement durable du conflit n'est possible que par des moyens pacifiques et avec la volonté des parties, sur la base de chacune des

résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous rappelons que l'ONU, en vertu des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, est investie d'une responsabilité permanente en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit réglée sous tous ses aspects. Nous rappelons qu'il est indispensable de parvenir à un règlement juste, durable et global de cette question pour instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Nous exhortons la communauté internationale à intensifier et à coordonner ses efforts pour rétablir un horizon politique et pour promouvoir et trouver rapidement une solution juste, durable et pacifique à ce conflit. Des efforts collectifs s'imposent de toute urgence pour lancer des négociations sur le processus de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que la présente session extraordinaire d'urgence marquera le début d'un processus qui conduira à la paix tant attendue dans la région. Il est de notre devoir de redonner aux personnes les espoirs qu'ils ont placés dans l'Organisation.

M^{me} Concepción Jaramillo (Panama) (*parle en espagnol*) : Le Panama réaffirme sa ferme condamnation des attaques terroristes et des violences perpétrées par le Hamas contre des civils israéliens le 7 octobre.

En tant que pays signataire des conventions relatives au droit international humanitaire et des traités portant sur le droit international et profondément attaché à la protection et au respect de la vie humaine, le Panama regrette vivement l'escalade de la violence qui a entraîné la mort de milliers de personnes dans une série d'événements violents dans la région, comme l'attaque de l'hôpital baptiste Ahli dans le nord de la bande de Gaza. Cette escalade de la violence a également entraîné la destruction d'infrastructures civiles et humanitaires, qui doivent être protégées par toutes les parties en vertu du droit international et du droit international humanitaire.

Face à la gravité de la situation au Moyen-Orient, le Panama appelle à la paix et au respect des droits humains, en accordant une attention particulière aux personnes vulnérables dans la bande de Gaza. La vie, la santé et le bien-être de l'ensemble de la population, en particulier des femmes, des enfants, des adolescents, des personnes âgées et des personnes handicapées, doivent être protégés et respectés.

Nous demandons également à toutes les parties concernées de faire preuve de retenue et de respecter strictement les normes du droit international humanitaire, tant conventionnel que coutumier. Ces deux corpus

juridiques sont essentiels pour la protection des civils et des installations médicales dans les zones de conflit armé. L'escalade des actions violentes ne fait qu'aggraver les souffrances humaines, en augmentant les pertes en vies humaines indépendamment de l'appartenance ethnique, de la religion ou de l'origine. À cet effet, nous plaidons également en faveur d'un couloir humanitaire permettant l'acheminement sans entrave, continu et sûr de l'assistance médicale et humanitaire à la population de Gaza. C'est faisable, c'est possible et c'est urgent.

Nous demandons également la libération urgente et sans condition de tous les civils enlevés. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les acteurs internationaux impliqués dans cette tâche. La communauté internationale ne peut pas tolérer que des otages civils soient utilisés comme monnaie d'échange.

Le Panama réaffirme son attachement indéfectible à la paix, à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier. Nous nous joignons à la communauté internationale pour appeler à l'instauration d'une paix durable. Nous réaffirmons notre ferme engagement en faveur de l'exercice du multilatéralisme, avec l'aspiration de parvenir à une cessation immédiate de la violence, au respect du droit international public et à l'ouverture d'une voie efficace vers un règlement pacifique du conflit.

M. Feruță (Roumanie) (*parle en anglais*) : Nous sommes confrontés à une crise très grave au Moyen-Orient, et il est primordial de remédier à la situation humanitaire catastrophique actuelle pour sauver des vies et faciliter les solutions nécessaires pour prévenir une escalade régionale.

La dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale nous offre une occasion de nous réunir pour défendre les principes et les normes consacrés par la Charte des Nations Unies et pour réaffirmer que rien ne justifie le terrorisme, quels qu'en soient le lieu et le moment, ni les pertes en vies humaines, quelles qu'elles soient.

La Roumanie condamne avec la plus grande fermeté les attaques terroristes aveugles et ignobles menées par le Hamas en Israël depuis le 7 octobre. Chaque pays, y compris Israël, a le droit de se défendre et de défendre ses citoyens contre le terrorisme, conformément au droit international.

Nous sommes profondément choqués par le nombre important de vies perdues, tant du côté israélien que parmi les Palestiniens, et nos pensées vont à toutes les

victimes innocentes de ce conflit. La Roumanie déplore la perte de cinq binationaux.

Tous les otages détenus par le Hamas doivent être libérés immédiatement. Nous saluons le travail entrepris par les partenaires internationaux pour leur libération. La Roumanie étant l'un des pays dont des binationaux sont retenus en otage, nous espérons que les efforts visant à les libérer se poursuivront.

Le Hamas ne représente pas le peuple palestinien. Au contraire, il va à l'encontre des aspirations de ce peuple en nuisant à la cause palestinienne et aux perspectives de la solution des deux États. Ma délégation réitère l'appel à faire une distinction claire entre les attentes et démarches justifiées et légitimes des Palestiniens, qui ne devraient être traitées que dans le cadre d'un processus politique, et les attaques terroristes perpétrées par le Hamas, qui, en fin de compte, portent atteinte aux vies et à l'avenir des Palestiniens.

À ce stade du conflit, il est utile de réaffirmer l'importance du respect du droit international et des principes universels du droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève. La protection des civils, en particulier des enfants, doit être assurée en toute circonstance par tous.

Tout en nous félicitant des camions humanitaires qui ont pu franchir le point de passage de Rafah le week-end dernier et les jours suivants, nous devons faire preuve de fermeté et d'unité pour demander l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à Gaza. De telles mesures, y compris des pauses humanitaires, sont nécessaires pour permettre un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave, conformément au droit international humanitaire, afin que les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution puissent agir rapidement.

Tous les civils doivent être protégés en tout temps. Comme les États Membres le savent, l'Union européenne et ses États membres continueront à déployer des efforts pour aider leurs citoyens vivant dans la région. Au plan national, cela suppose également leur évacuation sur demande.

Non seulement le conflit à Gaza détruit l'avenir des Israéliens et des Palestiniens, mais il risque fort de donner lieu à des discours de haine dans le monde entier. La montée de l'antisémitisme et des discours antipalestiniens ou islamophobes dans le monde est très préoccupante. C'est le moment d'agir à nouveau et de s'élever contre la haine.

Nous sommes convaincus que les solutions les plus durables à une situation aussi complexe sont celles qui sont proposées et approuvées par toutes les parties légitimes concernées. En conséquence, la Roumanie s'est abstenue dans le vote sur la résolution ES-10/21.

Depuis trop longtemps, le processus de paix au Moyen-Orient ne connaît aucun progrès véritable. De nombreuses occasions ont été perdues et, en fin de compte, les civils en ont payé le prix. Cependant, nous ne pouvons pas renoncer à la paix. La solution des deux États reste indispensable et constitue la seule option possible pour un règlement durable du conflit palestino-israélien. La solution des deux États reste également indispensable à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La solution des deux États permettra de prévenir une extension du conflit et empêchera d'autres acteurs de l'alimenter. Ma délégation est prête à participer aux efforts de médiation dans le cadre de la responsabilité internationale commune de maintenir la paix et la sécurité.

M. Jackman (Barbade) (*parle en anglais*) : La Barbade s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) au cours de la présente session (voir A/ES-10/PV.40), ainsi qu'à la déclaration faite par la CARICOM du 9 octobre.

La Barbade condamne les attaques terroristes odieuses perpétrées contre Israël le 7 octobre, qui ont causé la mort de plus de 1 000 personnes et la prise en otage de centaines d'autres, dont des femmes et des enfants. Les responsables de ces actes violents et dévastateurs doivent en répondre.

Nous exprimons notre vive inquiétude face à la détérioration de la situation au Moyen-Orient et notre profonde préoccupation pour la sécurité des peuples israélien et palestinien. Le conflit entre Israël et le Hamas à Gaza menace de s'étendre à l'ensemble du Moyen-Orient, avec des conséquences catastrophiques pour les populations de cette région, pour la paix mondiale et pour l'ordre multilatéral déjà fragile. S'il n'est pas mis fin au conflit, celui-ci aura également des effets dévastateurs sur les populations vulnérables à travers le monde. La communauté internationale des États et leurs peuples doivent donc s'unir pour éviter que la situation ne se dégrade davantage. Le Conseil de sécurité doit agir de toute urgence et à l'unisson.

À cet égard, la Barbade se félicite de l'adoption, vendredi 27 octobre, par l'Assemblée, de la résolution ES-10/21, qui appelle à une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue menant à une cessation des hostilités. Il s'agissait d'un signal important de la part de la communauté internationale. Nous avons voté pour cette résolution en raison de son appel clair à la protection de tous les civils, à la libération des otages, au respect du droit international et à la nécessité de parvenir à un règlement durable du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États. Nous avons également appuyé l'amendement A/ES-10/L.26 proposé par le Canada, car il identifie clairement les responsables des attaques terroristes du 7 octobre contre Israël. Ces mesures sont toutes en conformité avec notre point de vue sur la situation, tel qu'il a été exposé dans notre déclaration du 24 octobre.

Un cessez-le-feu humanitaire immédiat, comme l'ont demandé nombre d'entre nous, dont le Secrétaire général, est désormais essentiel pour assurer la protection de la vie et du bien-être des civils innocents d'Israël et de Gaza. Tout bombardement aérien à Gaza, une zone moins étendue que mon propre pays, mais sept fois plus peuplée, ne peut qu'avoir des effets dévastateurs sur les civils. La mort de milliers de Palestiniens au cours des dernières semaines en est le funeste témoignage.

Par ailleurs, nous demandons la libération immédiate et sans condition de tous les otages et la fourniture d'une aide humanitaire dans toutes ses dimensions à la population de Gaza.

Je souhaite également exprimer la reconnaissance de la Barbade pour le travail remarquable accompli et les terribles sacrifices consentis par le personnel des Nations Unies sur le terrain et lui dire tout notre soutien. Nous félicitons le Secrétaire général et ses équipes des efforts qu'ils déploient afin de fournir des secours et de trouver une voie vers la paix.

Depuis son adhésion à l'ONU lors de son indépendance en 1966, la Barbade a toujours été favorable à la solution des deux États, reconnaissant le droit des peuples israélien et palestinien à leur propre État. La communauté internationale doit maintenant se mettre d'accord de toute urgence et prendre des mesures pour que le peuple palestinien puisse exercer son droit à l'autodétermination dans un État indépendant et internationalement reconnu, conformément au droit international. Le monde doit se concentrer sur une paix durable, et ce n'est que par le dialogue qu'il pourra y parvenir.

M. Lippwe (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : La présente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale se tient à un moment extrêmement difficile pour les civils en Israël et à Gaza. Cet organe – chacun d'entre nous – doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire face à cette crise et l'empêcher de se propager, alors que la situation est déjà instable.

Aujourd'hui plus que jamais, il importe que l'Assemblée générale s'oppose à la terreur que sème le Hamas et condamne sans équivoque les actes odieux et méprisables commis le 7 octobre contre les civils et l'État d'Israël. De nombreuses victimes étaient des femmes, des enfants et des personnes âgées. Les actes abominables et brutaux perpétrés par le Hamas et tout autre groupe terroriste méritent la condamnation de l'Assemblée et ne doivent jamais être tolérés. Les attaques terroristes, où que ce soit et contre qui que ce soit, ne sauraient être tolérées et sont injustifiables. Il n'est pas non plus justifiable que des terroristes utilisent des écoles, des hôpitaux ou des Palestiniens innocents comme boucliers humains.

La Micronésie se tient aux côtés de tout État qui se défend contre les actes terroristes, et nous soutenons le droit d'Israël de défendre son territoire et son peuple. Il ne s'agit pas seulement d'un droit consacré par la Charte des Nations Unies, mais d'une obligation pour tout pays souverain.

J'exprime les sincères condoléances de mon pays aux familles qui ont perdu des êtres chers. Nous appelons à la libération immédiate et sans condition des otages détenus par le Hamas et demandons aux deux parties de respecter le droit international humanitaire. Nous sommes reconnaissants aux pays qui travaillent sans relâche pour sauver et protéger la vie des civils, israéliens comme palestiniens. Toute perte de vie civile est une tragédie.

La paix et la sécurité de l'ensemble du Moyen-Orient sont menacées, et le risque de propagation de la crise dans la région et au-delà est bien réel. La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies doivent redoubler d'efforts pour relancer le processus de paix. Une solution durable, avec deux peuples, les Israéliens et les Palestiniens, et deux États démocratiques vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la dignité à l'intérieur de frontières mutuellement reconnues, est nécessaire pour une paix durable.

M. Sarufa (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de sa gestion de la présente reprise de la session extraordinaire d'urgence.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est gravement préoccupée par la situation qui prévaut en Israël et en Palestine à la suite de l'odieuse attaque terroriste perpétrée par le Hamas contre Israël le 7 octobre. Nous adressons nos sincères condoléances et exprimons notre compassion pour toutes les victimes du conflit, tant en Israël qu'en Palestine, ainsi que pour les membres du personnel des Nations Unies qui ont tragiquement perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions menées avec abnégation.

Ma délégation condamne avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste barbare, dépravée et meurtrière perpétrée par le Hamas et le Jihad islamique palestinien contre Israël, en particulier contre des civils innocents d'Israël et d'autres pays. Nul ne saurait tolérer un acte aussi odieux. C'est la raison pour laquelle nous avons également appuyé l'amendement A/ES-10/L.26, proposé par le Canada, qui nous semble important.

Ma délégation condamne par ailleurs dans les termes les plus forts l'enlèvement et la prise d'otages de citoyens israéliens et d'autres pays, principalement des civils, dont des enfants, des personnes âgées et des femmes, par le Hamas et les terroristes du Jihad islamique palestinien. De tels actes vont à l'encontre du droit international humanitaire et nous demandons que leurs auteurs soient traduits en justice.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se joint également aux autres pays pour exiger la libération urgente de tous les otages détenus par le Hamas, sans aucune condition préalable. Nous nous félicitons de toutes les libérations qui sont intervenues jusqu'à présent et nous demandons instamment que les autres personnes enlevées et retenues contre leur gré soient libérées. Toutes les vies sont importantes et toutes les mesures doivent être prises afin que les parties en conflit assurent la protection des civils et de leurs biens. Nous demandons au Hamas de ne pas utiliser les civils comme boucliers humains.

Le Hamas et d'autres groupes de ce type, notamment le Hezbollah, qui commettent des actes d'une nature aussi odieuse, doivent être désignés par le Conseil de sécurité comme des groupes terroristes qui méritent d'être traités de la même manière qu'Al-Qaida et Daech.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est solidaire de l'État d'Israël et reconnaît sans équivoque le droit de légitime défense d'Israël en vertu du droit international. Dans l'exercice du droit de légitime défense, nous reconnaissons également l'importance des principes de proportionnalité et de distinction, comme le prévoit le droit international humanitaire. Nous soutenons également fermement

l'existence légitime d'Israël en tant que nation et condamnons énergiquement les parties, y compris les terroristes et les organisations terroristes, qui s'opposent au statut d'État d'Israël.

L'évolution de la situation en Israël et en Palestine pourrait avoir de graves répercussions sur la paix et la sécurité et mettre en péril des vies et des moyens de subsistance non seulement pour les parties au conflit, mais aussi pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient et au-delà. La communauté internationale doit travailler avec toutes les parties concernées, de bonne foi et dans le respect mutuel, pour désamorcer d'urgence la situation et rétablir la paix et la sécurité dans les zones touchées. C'est pourquoi nous nous joignons à d'autres pays pour demander une trêve humanitaire urgente. Il faut également éviter les déclarations incendiaires, qui ne contribuent pas à réduire les tensions. Dans cet esprit, nous apprécions à leur juste mesure les divers efforts actuellement déployés aux échelons international et régional pour désamorcer la situation entre Israël et la Palestine. Ces efforts méritent le soutien de la communauté internationale.

Nous sommes en outre sensibles aux efforts humanitaires visant à répondre aux besoins des personnes touchées par ce conflit et nous exprimons notre gratitude aux travailleurs humanitaires de première ligne pour l'action qu'ils mènent avec abnégation. Par ailleurs, nous demandons que tous les travailleurs humanitaires soient protégés et que les parties au conflit garantissent leur sécurité.

Le conflit actuel met une fois de plus en évidence l'importance et l'urgence cruciales de relancer les efforts en faveur de la solution des deux États. Nous encourageons des négociations directes par des moyens pacifiques entre toutes les parties prenantes israéliennes et palestiniennes en vue de trouver une solution politique à l'amiable et durable pour qu'Israël et la Palestine puissent vivre côte à côte dans la paix.

Enfin, nous sommes également préoccupés par la paralysie du Conseil de sécurité, qui n'est pas en mesure d'examiner correctement et de bonne foi toutes les questions pertinentes et de s'attaquer d'urgence à la dégradation de la situation, comme en témoigne la récente série de projets de résolution de cet organe qui ont échoué sur cette question grave et de plus en plus inquiétante pour la paix et la sécurité et pour le bien-être de toutes les parties au conflit. Le Conseil doit mieux s'acquitter de son mandat, un mandat représentatif de l'ensemble de l'humanité, et non pas simplement des intérêts particuliers d'un membre de cet organe.

M. Tōnē (Tonga) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Royaume des Tonga.

Nous condamnons les horribles attaques terroristes menées par le Hamas contre l'État d'Israël le 7 octobre, qui ont entraîné le massacre de civils. Nous condamnons également l'enlèvement de civils au cours de ces attaques, lesquels sont toujours retenus en otage. Nous sommes solidaires de ceux qui demandent leur libération immédiate et sans condition.

Les Tonga soutiennent le droit naturel d'Israël à la légitime défense, tel qu'il est garanti par la Charte des Nations Unies, et l'action résolue qu'il mène pour protéger ses citoyens et stabiliser une situation de sécurité explosive.

Nous convenons que cela ne doit pas diminuer le droit des Israéliens et des Palestiniens à vivre dans la sécurité, la dignité et la paix. Les civils, qu'ils soient Israéliens ou Palestiniens, ne doivent pas être pris pour cible et doivent être protégés.

Les Tonga sont en outre favorables à l'acheminement, sans entrave ni retards injustifiés, d'une aide humanitaire désespérément nécessaire. À cet égard, toute trêve dans la campagne militaire menée à Gaza sera très utile pour faciliter l'acheminement de cette aide humanitaire aux civils palestiniens.

Alors que nous continuons à prier pour ceux qui pleurent la perte d'êtres chers, pour ceux qui ont survécu et pour ceux qui vivent maintenant dans l'incertitude de la peur et de la douleur, le Royaume des Tonga reste ferme dans son appel à la coexistence pacifique entre Israéliens et Palestiniens.

M. Beleffi (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Saint-Marin s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Union européenne (voir A/ES-10/PV.40). Je voudrais maintenant formuler quelques observations à titre national.

La crise actuelle au Moyen-Orient a entraîné des souffrances, des douleurs et des destructions considérables, tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Elle exige une réponse rapide et forte de la part de la communauté internationale.

Nos pensées vont aujourd'hui à toutes les victimes innocentes : Israéliens, Palestiniens et citoyens de nombreux autres pays, ainsi qu'aux membres du personnel des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires.

Saint-Marin condamne les effroyables attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre, le meurtre de civils innocents, la prise d'otages et la poursuite des tirs aveugles de missiles contre Israël. Les auteurs de ces atrocités criminelles doivent être traduits en justice.

Nous demandons la libération immédiate de tous les otages, sans conditions préalables. À cet égard, nous saluons toutes les actions de médiation menées par différents acteurs sur la scène internationale, dans le but de permettre la libération immédiate des personnes enlevées en Israël.

Nous reconnaissons le droit d'Israël de se défendre conformément au droit international et, dans le même temps, reconnaissons le droit du peuple palestinien à un État libre et indépendant, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et aux accords antérieurs.

Le droit international humanitaire doit être respecté en toute circonstance. La population palestinienne ne peut être tenue pour responsable des actes terroristes perpétrés par le Hamas. L'ampleur des opérations militaires et le transfert forcé de civils à l'intérieur du territoire, ainsi que les démolitions entreprises en Cisjordanie, constituent une violation du droit international humanitaire.

Il est essentiel d'assurer la protection des civils et des infrastructures civiles en tout temps, en particulier les installations médicales, les écoles et les locaux de l'ONU, ainsi que de fournir une aide humanitaire d'urgence à la population palestinienne, qui est bloquée dans la bande de Gaza dans des conditions désespérées.

Il est capital d'éviter une escalade à l'échelle régionale, et nous appelons les acteurs régionaux à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation. Nous soutenons toute initiative propre à favoriser le dialogue, à promouvoir un cessez-le-feu immédiat et, en fin de compte, à mettre un terme au conflit en cours.

Nous respectons pleinement les droits de l'État d'Israël et les aspirations et droits légitimes du peuple palestinien, et nous restons attachés à une paix durable et viable, fondée sur la solution des deux États.

Enfin, en ce qui concerne la résolution ES-10/21, précédemment adoptée, nous regrettons que l'amendement A/ES-10/L.26, proposé par le Canada, n'ait pas été adopté. De notre point de vue, cet amendement aurait contribué à ce que la résolution soit plus représentative pour de nombreux pays et, en définitive, tienne davantage compte des positions exprimées à l'Assemblée générale.

M. Da Cruz (Angola) (*parle en anglais*) : La reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, consacrée aux mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé, intervient à un moment très difficile et dans des circonstances humanitaires douloureuses. Ce débat est d'une grande importance en raison de ses implications pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient, une région très sensible sur le plan politique et diplomatique et qui, en ce moment, représente une nouvelle mise à l'épreuve de l'aptitude du multilatéralisme à régler les conflits internationaux complexes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

L'Angola est profondément préoccupé par l'augmentation exponentielle de la violence au Moyen-Orient depuis les attaques du 7 octobre, qui exacerbe chaque jour les souffrances humaines et coûte la vie à des civils innocents, notamment des femmes et des enfants. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les motivations et les acteurs. Nous sommes également alarmés par la probabilité que la crise de Gaza s'étende et se transforme en un conflit régional, avec des implications dangereuses pour la paix et la stabilité internationales.

La communauté internationale doit atténuer ces risques en invitant toutes les parties à faire preuve de retenue, à désamorcer les tensions et à respecter les normes du droit international. Le seul moyen viable de parvenir à une paix durable est le dialogue et le règlement pacifique des différends. Dans ce contexte, nous appuyons la résolution ES-10/21 qui, entre autres messages clefs, demande une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue menant à la cessation des hostilités, demande la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages civils, et exige que la fourniture aux civils, dans l'ensemble de la bande de Gaza, de biens et services essentiels soit assurée de façon immédiate, continue, sans entrave et en quantités suffisantes, en vertu du droit international humanitaire. Elle réaffirme également qu'on ne pourra parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien que par des moyens pacifiques, fondés sur les résolutions pertinentes des organes de l'ONU et conformes au droit international, et sur la base de la solution des deux États.

Nous saluons le travail humanitaire accompli par le personnel des Nations Unies pour sauver des vies dans des conditions très difficiles et complexes, ce qui témoigne de son attachement sans faille aux valeurs de la dignité humaine et de la solidarité internationale. Nous

déplorons les victimes de ce conflit et nous exprimons nos sincères condoléances aux familles endeuillées en Israël, dans la bande de Gaza et ailleurs.

L'Angola reconnaît le rôle pertinent que joue l'ONU dans la recherche de solutions universelles fondées sur les grands principes des relations internationales énoncés dans la Charte, à savoir l'égalité souveraine de tous ses Membres ; l'obligation qu'ont tous les États Membres de régler leurs différends par des moyens pacifiques et amiables de manière à ne pas mettre en danger ou compromettre la paix, la sécurité et la justice internationales et de remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la Charte ; la tolérance et la coexistence pacifique entre les nations.

Les défis actuels en matière de paix et de sécurité au Moyen-Orient montrent qu'il est urgent de donner la priorité à la recherche d'une solution juste et durable, fondée sur l'application des résolutions pertinentes de l'ONU et du droit international, pour faire en sorte que deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

L'Organisation des Nations Unies demeure le meilleur espoir et la dernière frontière pour le rétablissement et le maintien de la paix afin de prévenir les conflits et de régler les différends internationaux. Toutefois, les problèmes mondiaux actuels confortent mon pays dans sa conviction qu'il est urgent de réformer le système des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, afin de le rendre efficace, représentatif, inclusif et capable de renforcer le multilatéralisme comme moyen de faire face aux menaces communes et interdépendantes et de préserver la paix et la sécurité partout.

M^{me} Kalkku (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/ES-10/PV.40).

Nous avons condamné avec la plus grande fermeté la lâche attaque terroriste perpétrée par le Hamas contre des civils en Israël. En seulement trois semaines, plus de 10 000 personnes en Israël et dans le territoire palestinien ont perdu la vie dans cette attaque et dans l'escalade qui a suivi. Nous sommes profondément attristés par toute cette souffrance humaine. Les civils, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées, ont une fois de plus payé le prix le plus élevé. Nous insistons sur le fait que le droit international humanitaire doit toujours être respecté par toutes les parties à un conflit et que tous

les civils doivent être protégés en toute circonstance. La sécurité est l'affaire de tous.

La Finlande reconnaît le droit d'Israël de protéger sa population civile, mais nous soulignons avec force que les opérations militaires doivent être proportionnées et conformes au droit international humanitaire. Toutes les mesures possibles pour épargner les vies civiles doivent être prises dans toutes les situations. Nous appelons à la libération immédiate et sans condition des otages détenus à Gaza et saluons le rôle que l'ONU, l'Égypte, le Qatar et d'autres pays de la région ont une nouvelle fois joué.

Nous avons soutenu l'amendement canadien (A/ES-10/L.26) à la résolution ES-10/21, présenté vendredi dernier. Cet amendement aurait été important, et juste, dans la mesure où il faisait clairement mention de la responsabilité du Hamas, qui est une organisation terroriste. L'amendement n'ayant pas été adopté, nous avons malheureusement dû nous abstenir dans le vote sur la résolution, bien que nous soyons d'accord avec la majeure partie de son contenu très pertinent et soigneusement formulé. Nous remercions le Groupe des États arabes de tout le travail qu'il a accompli en vue de dégager un consensus sur cette question extrêmement importante et urgente. Nous exhortons le Conseil de sécurité à assumer la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies et à adopter un projet de résolution dans les plus brefs délais. La situation, déjà catastrophique, continue de se détériorer.

La situation humanitaire à Gaza est véritablement catastrophique. Le droit international humanitaire protège les biens indispensables à la survie de la population civile, tels que la nourriture, l'eau, les fournitures médicales, les abris, l'électricité et le carburant. La population civile de Gaza, notamment les enfants et les femmes, dont on estime que 50 000 sont enceintes, a désespérément besoin de tout cela. Nous demandons un accès humanitaire continu, rapide, sûr et sans entrave. Tous les moyens nécessaires, y compris les couloirs et les pauses humanitaires, doivent être mis en œuvre pour faciliter l'acheminement d'une aide supplémentaire de toute urgence. Nous remercions vivement l'Organisation des Nations Unies et les autres

acteurs humanitaires, ainsi que leur personnel, du travail essentiel qu'ils accomplissent, souvent au péril de leur vie. Les actions visant à discréditer l'ONU et le personnel humanitaire sont inacceptables.

Un effort international commun est nécessaire pour désamorcer l'escalade et empêcher qu'elle ne se poursuive. L'évolution de la situation en Cisjordanie va dans le sens opposé. Israël a également l'obligation juridique de protéger les civils contre la violence exercée par ses citoyens résidant dans les colonies, qui sont toutes illégales au regard du droit international. Nous apprécions grandement le rôle diplomatique que le Secrétaire général Guterres, les pays de la région et les États-Unis ont joué sur le terrain. Nous félicitons l'Égypte de l'importante initiative qu'elle a prise d'accueillir le sommet de la paix. Les efforts diplomatiques sont tous d'une grande valeur. Nous soulignons le rôle constructif joué par l'Autorité palestinienne et son attachement à la non-violence. Le rôle que l'Autorité palestinienne a joué et continue de jouer en tant que partenaire de l'ensemble de la communauté internationale doit être salué et respecté.

Cette situation montre une fois de plus que le seul moyen durable de mettre fin au conflit israélo-palestinien est une solution négociée prévoyant deux États sur la base des frontières d'avant 1967. La solution doit répondre aux besoins de sécurité des Israéliens et des Palestiniens et aux aspirations palestiniennes à la création d'un État et à la souveraineté, mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et régler toutes les questions relatives au statut permanent. Gaza et la Cisjordanie doivent être considérées comme une seule entité si l'on entend créer un État palestinien viable. En tant que communauté internationale, nous devons assumer notre responsabilité en insistant le plus possible pour que des négociations aient lieu dès que possible.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Nous avons entendu la dernière oratrice dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs et oratrices restants demain à 15 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 18 h 15.